



Alors que le ministre de la Santé conteste le montant dépensé par son ministère, un document interne au gouvernement confirme que le Minsanté a bien effectué 45,2 milliards des dépenses payées en avance de trésorerie.

Il y a une semaine, un rapport du Ministre des Finances relatif à la gestion des Fonds Covid faisait l'effet d'une bombe. Dans ce document, Louis Paul Motaze expliquait au détail près l'utilisation des fonds affectés à la lutte contre la pandémie du Covid 19 et ses répercussions économiques et sociales. Un rapport qui évoque, parmi les «écueils [qui] ont entravé la bonne exécution des activités sur financement Covid-19 au courant de l'exercice 2020», «la non régularisation par le ministère de la Santé, des avances de trésorerie consenties à son profit pour un montant total de 45,9 milliards [de FCFA]».

Si le ministère de la santé a dans un premier temps voulu contester cette information, il s'avère désormais qu'elle est fondée sur toute la ligne. Dans un document interne au gouvernement selon des sources confidentielles de La Nouvelle Expression, on note que le ministère de la santé a bel et bien effectué 45,2 milliards des dépenses payées en avances de trésorerie et non 34,5 milliards comme le soutient le Minsanté dans une correspondance adressée à son collègue des finances, mais qui a inondé les réseaux sociaux. Après avoir réconcilié les données, les 45,2 milliards, se décomposent ainsi qu'il suit : 34,52 milliards, représentant les prestations payées par le Payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique avant la

mise en place du dispositif institutionnel et technique du CAS Covid-19; 3,3 milliards, pour les prestations payées par le point focal CAS Covid-19 du Minsante constitué billeteur ad-hoc au titre des sommes perçues sous forme de dons des personnes physiques et morales, considérées comme avances de trésorerie ; 7,4 milliards, pour les décaissements au profit du Minsante par la Paierie Spécialisée CAS Covid-19. Les dépenses y relatives ont été effectuées à la demande du Minsante pour l'acquisition des intrants de prise en charge des patients du Covid-19 de l'hôpital Laquintane de Douala (250 millions), du Centre Spécialisé de prise en charge des patients du Covid-19 ancien Orca (394,3 millions), l'acquisition de 4 000 000 de doses de vaccins (3,85 milliards) et la prise en charge des coûts opérationnels de déploiement de la stratégie de vaccination par le Programme Elargi de Vaccination (1,2 milliard) ainsi que le budget d'urgence pour la lutte contre la propagation du Covid-19 (1,7 milliard).

Dépenses non justifiées

Au-delà de ce que ces informations édifient définitivement sur les sommes utilisées par le ministère de la Santé, elles révèlent un sérieux problème de justification des dépenses. Ainsi, au sujet des fonds de concours de 3,3 milliards, la régularisation des dépenses reste à faire aussi bien en recettes qu'en dépenses. « Les photocopies des pièces ainsi que les copies des comptes d'emplois des ressources mobilisées auprès des personnes physiques et morales transmis par bordereau du 20 avril 2021, ne pourraient servir pour la régularisation de ces dépenses, car seules les liasses complètes constituées des pièces originales sont admises », explique un responsable de l'administration, coutumier de la gestion des finances publiques notamment pour ce qui est de la tenue des comptes. Toujours au sujet de la justification de dépenses du Minsanté, ce document déplore le fait que pour les dépenses payées avant la mise en place du CAS Covid-19 (34,52 milliards), les dossiers soient pour la plupart des photocopies avec des pièces incomplètes et, plus grave, ces pièces ne couvrent pas le montant total à régulariser. Selon cet expert des finances publiques, « ces documents dans leur état actuel ne constituent pas encore des liasses de dépenses au sens de la réglementation en vigueur; ils requièrent par conséquent une mise en conformité préalable au déploiement des opérations du contrôle financier et l'établissement des décisions de couvertures et traitement de celles-ci dans le dispositif informatique CAS Covid-19 ».

D'autre part, d'après des sources introduites, contrairement à ce qu'on peut lire dans la correspondance du Minsanté, un responsable de son département ministériel a bien participé à l'élaboration du rapport d'exécution des dépenses du CAS Covid-19 comme on peut le voir dans les fiches de présence de ces réunions. En plus de quoi, une équipe du MINFI a séjourné au Minsanté pendant le mois de juin 2021, pour le recensement des dépenses.

La Nouvelle Expression
